

DELEGATION DE M. Jacques VALADE

D -20070431

2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise, 22 et 23 novembre 2007 à Bordeaux. Encaissement d'une subvention. Autorisation. Décision.

Monsieur Jacques VALADE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En octobre 2005, grâce à la Commission Nationale française de la Coopération Décentralisée, à l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, aux mairies de Wuhan et de Bordeaux, les 1ères Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise ont pu se dérouler à Wuhan. Elles ont permis à plus de 80 collectivités des deux pays de mettre en commun leurs expériences et leurs souhaits pour l'avenir, en matière de développement urbain.

Le succès de ce premier dialogue décentralisé à grande échelle a été salué par les Présidents des Républiques française et chinoise qui ont appelé, lors de leur déclaration conjointe d'octobre 2006, à l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée.

Celles-ci se tiendront à Bordeaux, les 22 et 23 novembre 2007, sur le thème « Vers une société harmonieuse, par le développement durable ».

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux préside un comité de pilotage regroupant plus de 80 collectivités françaises et coordonne la préparation d'ateliers thématiques (environnement, économie, société, méthodologie des relations décentralisées franco-chinoises).

De son côté, la Chine a elle aussi créé un comité de pilotage regroupant plus de 80 collectivités territoriales chinoises désireuses de venir en France pour mieux identifier les potentiels de coopération existants, et créer de nouveaux partenariats.

Organisées à l'intention des collectivités publiques, ces Rencontres sont gratuites et ouvertes à tous. 600 participants sont attendus à Bordeaux : de hauts responsables politiques locaux des deux pays, accompagnés de délégations économiques et universitaires.

Le montant total du budget prévisionnel de cette opération est de 325 613€ (Cf. tableau ci-après).

Séance du lundi 9 juillet 2007

POSTE	DETAIL	MONTANT
Transferts dans Bordeaux	Autobus et véhicules protocolaires	23 275 €
Secrétariat permanent français	Salaire, frais de missions, secrétariat, téléphone	72 038 €
Traduction et interprétariat	pour la préparation des ateliers et les Rencontres elles-mêmes	49 600 €
Communication	Plaquettes-programme et actes	30 900 €
Locaux et accueil	Palais des congrès, hôtesse, mallettes, cadeaux, soirée culturelle	69 800 €
Restauration	2 Déjeuners de travail, 1 dîner simple et 2 dîners officiels	80 000 €
TOTAL		325 613 €

Le plan de financement suivant est envisagé :

	Montant	% du total
Préfecture de la Région Aquitaine – SGAR (ministère français des Affaires étrangères)	150.000 €	46,10 %
Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger	40.000 €	12,30 %
Ville de Bordeaux	46.113 €	14,10 %
Groupe VEOLIA	40.000 €	12,30 %
Autre sponsoring privé (en cours de recherche)	49.500 €	15,20 %
TOTAL	325.613 €	100%

Au vu des éléments ci-dessus, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à encaisser une recette de 230.000€ comprenant 150.000€ de la Préfecture de la Région Aquitaine, une recette de 40.000€ de l'Association d'Amitié, et une recette de 40.000€ de VEOLIA, sur le compte CEX / CRB : RINTER – fonction BX 04 – compte 7488 – enveloppe 019482
- autoriser M. le Maire à signer les trois conventions ci-jointes avec la Préfecture de la Région Aquitaine, l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, et le Groupe Veolia.

CONVENTION

Conformément aux circulaires du Premier Ministre du 12 mai 1987 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et du 18 février 1992 relative au rôle des services déconcentrés de l'Etat en matière de coopération décentralisée ;

Vu la circulaire du ministère des affaires étrangères du 12 décembre 2006,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le décret 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

IL EST CONCLU

ENTRE

L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Aquitaine,

ET

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, M. Alain JUPPE

CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} : ENGAGEMENTS FINANCIERS

Il est attribué à la **Ville de BORDEAUX** une subvention d'un montant de **150 000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS)** pour organiser les 2^{èmes} rencontres de coopération décentralisée franco-chinoises, à Bordeaux, les 22 et 23 novembre 2007.

- coût du projet : 325 613 €
- taux de subvention : 46.10 %
- imputation budgétaire : ministère des affaires étrangères – programme 209 article 02
- comptable assignataire : Trésorerie générale de la région Aquitaine

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS

L'aide de l'Etat ainsi allouée sera versée, à la Paierie départementale pour le compte de la Ville de Bordeaux, de la façon suivante :

- **75% dès la signature de la présente convention**
- **Le solde** sur présentation du compte rendu technique et financier (justificatifs des dépenses réalisées certifiées par le comptable)

ARTICLE 3 : COMPTE RENDU D'EMPLOI

la collectivité s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues ;

- à fournir un **compte-rendu d'exécution technique** des actions financées et un **compte-rendu financier** séparé, pour justifier de l'emploi de la subvention accordée, dans les plus brefs délais et au plus tard six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée ; les sommes non justifiées seront obligatoirement reversées au comptable assignataire désigné à l'article 1.

Le compte-rendu financier est établi sur le modèle du budget prévisionnel présenté pour le versement des fonds : il précise dans une première colonne les dépenses prévues, dans une seconde les dépenses réalisées et dans une troisième les écarts constatés ; les montants et origines des ressources utilisées font l'objet de la même présentation. Les explications concernant les écarts par rapport à la prévision (dépenses et/ou recettes) sont données en annexe.

- A faciliter le contrôle, par l'Etat (administration centrale, services extérieurs) de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables.

ARTICLE 4 : Communication et publicité

Sauf demande contraire du Ministère des Affaires étrangères et européennes, toute action de communication effectuée dans le cadre du projet doit mentionner que celui-ci a fait l'objet d'un soutien financier de la part du MAEE.

Le bénéficiaire prend les mesures nécessaires pour assurer la visibilité du cofinancement du MAEE.

A cette fin, le bénéficiaire fera apparaître le MAEE, comme bailleur de fonds sur tout support d'information et de communication réalisé concernant le projet. Il est également demandé que, sur place, soit indiqué l'appui financier du MAEE.

Les supports de communication sont :

-des documents écrits : plaquette, dossier de presse, affiche, tract, panneau d'affichage, rapport interne et annuel,

sur l'Internet,

des documents audio : interview, émissions radio, audiovisuels : reportages vidéo, films, clips...

Pour ce faire, le MAE tient à disposition son logo sous format word et/ou sous forme papier, ainsi que la charte graphique.

ARTICLE 5 : REVERSEMENT – RESILIATION

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution partielle ou totale de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention, du refus de se soumettre aux contrôles, de la non-conformité du budget exécuté par rapport au budget prévisionnel, le Préfet décide du reversement partiel ou total des sommes versées.

ARTICLE 6 : SPECIFICATIONS PARTICULIERES

Les engagements pris par chacune des parties sont spécifiés dans les pièces constitutives de la convention qui sont le présent document ainsi que l'annexe technique et financière.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux		Pour l'Etat
M. Alain JUPPÉ Maire		Le Préfet de Région

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de BORDEAUX, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain JUPPÉ, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
, reçue à la Préfecture de la Gironde le

ET :

L'Association du Peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, ci-après désignée « l'association », dont le siège social est au 1 rue Taijichang 100740 Pékin CHINE, représentée par son Président M. CHEN Haosu,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

– **La Ville de Bordeaux** a fait de la Chine un des quatre axes prioritaires de sa politique de relations internationales.

A la suite du succès du premier dialogue entre collectivités territoriales de France et de Chine, qui s'est déroulé en octobre 2005, à Wuhan, la Ville de Bordeaux est chargée par la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée et le ministère français des Affaires étrangères d'organiser les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise. Celles-ci se dérouleront les 22 et 23 novembre 2007, à Bordeaux, sur le thème : « vers une société harmonieuse, par le développement durable ».

– **L'Association**, a co-organisé avec la Ville de Bordeaux les 1ères Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise à Wuhan en 2005. Elle est chargée par le ministère chinois des Affaires étrangères de co-organiser les 2èmes Rencontres à Bordeaux.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de définir les modalités du soutien financier que l'Association entend apporter à la Ville de Bordeaux pour l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise, dont une note de présentation générale, le budget et le plan de financement prévisionnels sont annexés à la présente convention.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION :

L'Association versera à la Ville de Bordeaux une somme forfaitaire de 40.000 € (quarante mille euros) hors taxes dans le mois suivant la réception du titre de recettes émis par la Ville, en référence à la présente convention.

A titre indicatif, la participation de l'Association représente 12 % du budget prévisionnel des 2èmes Rencontres.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX :

3.1. La Ville de Bordeaux s'engage à utiliser les fonds versés par l'Association aux seules fins décrites à l'article 1.

3.2. La Ville de Bordeaux informera sans retard l'Association de tout événement qui pourrait avoir une incidence sur l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise.

ARTICLE 4 – DURÉE

Le présent engagement entre en vigueur à la signature des présentes et arrivera à échéance une fois les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoises terminées.

ARTICLE 5 – MEDIATISATION DU PARTENARIAT

Les parties sont autorisées à faire état de la manifestation décrite à l'article 1 des présentes et de l'implication de l'Association dans sa réalisation, dans toutes leurs communications officielles.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Association est limitée aux versements prévus par l'article 2 des présentes. Sa responsabilité ne pourra pas, en particulier, être recherchée en cas de survenance d'un dommage à autrui ou à des biens des 2èmes rencontres de la Coopération décentralisée franco-chinoise.

ARTICLE 7 – RESILIATION

7.1. En cas d'inexécution d'une des obligations définies au présent contrat par les parties, ce dernier sera résilié de plein droit après mise en demeure, par lettre recommandée, restée sans effet dans un délai d'un mois.

7.2. Si l'inexécution est le fait de la Ville de BORDEAUX, elle devra restituer à l'Association la totalité de la somme perçue.

7.3. En cas d'annulation, de report ou d'interdiction de l'opération, par disposition légale, réglementaire, de justice ou émanant des autorités compétentes, les parties se rapprocheront pour décider d'une nouvelle mise en œuvre du partenariat. Dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à s'entendre, le contrat sera résilié de plein droit, sans que des indemnités ne soient dues. La proportion de la somme versée par l'Association et déjà utilisée par la Ville de Bordeaux dans les limites fixées à l'article 3.1 des présentes lui restera acquise, l'éventuel reliquat étant remboursé à l'Association.

ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté dans l'exécution des présentes, le litige sera porté devant la juridiction compétente du siège de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- pour l'Association, représentée par M. CHEN Haosu, Président, 1 rue Taijichang 100740 Pékin CHINE.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Alain JUPPÉ
Maire

CHEN Haosu
Président

合作协议

协议签订方：

波尔多市政府，经过波尔多市议会决议，并与 年 月 日提交吉伦特省公署，授权现任市长Alain JUPPÉ先生为代表。

以及：

中国人民对外友好协会，以下简称“友协”（北京市东城区台基厂大街1号），由现任会长陈昊苏先生为代表。

以下事项已得到陈述：

– **波尔多市政府**将中国作为其发展对外关系的四大优先轴心之一。

2005年10月，中法地方政府间首次对话在武汉成功进行。继这一成功之后，法国地方政府合作委员会以及法国外交部，委托波尔多市政府组织第二届中法地方政府合作高层论坛。

第二届中法地方政府合作高层论坛将于2007年11月22日和23日在波尔多市举行，主题为

“走可持续发展之路，发展和谐社会”

–

友协与波尔多市政府共同组织了2005年在武汉举行的首届中法地方政府合作高层论坛。

受

中国外交部委托，友协负责协同组织将在波尔多市举行的第二届中法地方政府合作高层论坛。

条款1 – 协议目的：

本协议在于说明由友协向波尔多市政府提供的以开展第二届中法地方政府合作高层论坛组

织工作为目的的财政支持。本协议附此论坛的总介绍，预算及资金筹措计划。

条款2 - 友协一方的义务：

根据本协议，友协将在收到波尔多市政府收据后一个月内，向波尔多市政府提供数目为40 000欧(四万欧元)的拨款(不含税)。

从百分比上看，友协的出资占第二届论坛预算总额的12 %。

条款3 - 波尔多市政府一方的义务：

3.1. 波尔多市政府保证友协提供的拨款仅限于条款1中说明的论坛组织工作之用。

3.2.

波尔多市政府将及时通告友协一切涉及中法地方政府合作高层论坛组织工作的活动和事项。

条款4 - 有效期

该协议于自协议双方签字至第二届中法地方政府合作高层论坛结束期间有效。

条款5 - 合作关系宣传

协议双方有权在其所有官方宣传文件中提及条款1中所说明的拨款事项，以及友协在实现拨款事项中所起得作用。

条款6- 义务

友协的义务仅限于条款2中说明的拨款事项。在由突发事件而引起的第二届中法地方政府合作高层论坛人身损伤或财产损失的情况下，其责任不可溯。

条款7- 协议的解除

7.1.

如果签约一方未能履行本协议规定的义务，另一方将以书面形式要求解除本协议；如

在一个月內此书面要求未得到对方的任何回应，本协议的全部效力将自动解除。

7.2. 如果由波尔多市政府一方造成本协议规定的义务未能得以履行，波尔多市政府将向友协如数归还其所收到的拨款全额。

7.3.

在由于法律规定或相关权能部门的决策而引起的活动撤消，延迟或禁止的情况下，协议双方将共同寻求另一合作方案。如果双方未能就新的合作方案达成一致，协议全部效力解除，无资金赔偿。友协向波尔多市政府提供的拨款中已在条款3.1所说明的框架中使用的部分将不再归还友协；拨款中尚未使用的剩余款目将由波尔多市政府如数归还友协。

条款8- 诉讼

在协议执行过程中出现纠纷的情况下，应向波尔多市司法主管部门提起诉讼。

条款9 - 选址

为执行本协议而选定的地址为：

- 以市长为代表的波尔多市政府，l'Hôtel de ville, Place Pey-Berland, 33077
Bordeaux Cedex
- 以陈昊苏会长为代表的友协，北京市东城区台基厂大街1号，100740

本协议一式两份，于 年 月 日拟定于波尔多

波尔多市政府

中国人民对外友好协会

Alain JUPPÉ
市长

陈昊苏
会长

2^{èmes} RENCONTRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-CHINOISE

22 & 23 novembre 2007 à Bordeaux

NOTE DE PRESENTATION

Le succès des années croisées Chine - France a démontré, en 2004-2005, l'implication concrète des peuples français et chinois dans un dialogue culturel sincère et constructif. A travers le regard du grand public mais aussi des professionnels des arts, de l'éducation, et des acteurs économiques, le potentiel considérable de coopération entre la France et la Chine a été mis en évidence.

A leur niveau les collectivités territoriales françaises mettent en œuvre, au quotidien, une coopération de proximité avec les collectivités chinoises, démultipliant l'action de la France grâce à l'implication concrète de leurs experts locaux et de la société civile, dans des domaines très variés.

A l'initiative de la Commission Nationale française de la Coopération Décentralisée, de l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, des mairies de Wuhan et de Bordeaux, en octobre 2005 les 1^{ères} Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise ont permis à plus de 80 collectivités des deux pays de mettre en commun leurs expériences et leurs souhaits pour l'avenir, en matière de développement urbain.

Le succès de ce premier dialogue décentralisé à grande échelle a été salué par les Présidents des Républiques française et chinoise qui ont appelé, lors de leur déclaration conjointe d'octobre 2006, à l'organisation des 2^{èmes} Rencontres de la coopération décentralisée. Celles-ci se tiendront à Bordeaux, les 22 et 23 novembre 2007, sur le thème « **Vers une société harmonieuse, par le développement durable** ».

Dans cette perspective, M. Jacques VALADE, ancien Ministre, Sénateur, Conseiller spécial du Maire de Bordeaux pour les relations internationales, préside un comité de pilotage regroupant plus de 90 collectivités françaises, dont huit chefs de file qui coordonnent la préparation d'ateliers thématiques:

- 1) **Environnement** (eau, air, déchets, bruit, éco-construction...) atelier coordonné par la Communauté Urbaine de Lille et le Conseil Régional d'Auvergne.
- 2) **Économie** (transports propres et intelligents, énergies renouvelables, consommation éco-responsable...) coordonné par le Conseil Régional Rhône-Alpes et la Ville de Toulouse.
- 3) **Société** (projet urbain et cadre de vie, patrimoine, mixité sociale, santé, lutte contre la pauvreté, participation des habitants, accompagnement du vieillissement de la population...) coordonné par la Ville du Havre et le Conseil Général du Maine et Loire.
- 4) **Méthodologie des relations décentralisées franco-chinoises** (connaissance des systèmes administratifs, expériences de partenariat, réflexion sur la création d'un fonds d'appui à la coopération décentralisée franco-chinoise) coordonné par la Ville de Tours et le Conseil Régional d'Alsace.

Côté chinois, l'Association pour l'amitié avec l'étranger assure les préparatifs selon un dispositif analogue, et anime notamment un comité de pilotage regroupant plus de 80 collectivités territoriales chinoises désireuses de venir en France pour mieux identifier les potentiels de coopération existants, et créer de nouveaux partenariats.

Organisées à l'intention des collectivités publiques, ces Rencontres sont gratuites et ouvertes à tous. 500 participants sont attendus à Bordeaux: de hauts responsables politiques locaux des deux pays, accompagnés de délégations économiques et universitaires.

Séance du lundi 9 juillet 2007

Inscriptions : pour vous impliquer dans la préparation d'un atelier, ou simplement pour participer aux rencontres, contacter la Mairie de Bordeaux - Direction Générale des Relations Internationales,

Michel GRANGE ou Faustine EYQUEM Tél : 05 56 10 21 83 ; courriel : sce.ri@mairie-bordeaux.fr



CABINET DU MAIRE

**DIRECTION GENERALE DES
RELATIONS INTERNATIONALES
ET DU PROTOCOLE**

**2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-
chinoise**

Bordeaux, 22 et 23 novembre 2007

Budget prévisionnel simplifié

(version du 24-05-07)

Le 25 octobre 2006, M. CHEN Haosu, Président de l'association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, et M. Jacques VALADE, ancien Ministre, Sénateur, Conseiller spécial auprès du Maire de Bordeaux pour les Relations Internationales, ont posé les grandes orientations du budget prévisionnel des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise:

- 1) Les prévisions budgétaires correspondent aux hypothèses suivantes :
 - participation de 300 Français et 300 Chinois, dont 100 délégations de collectivités territoriales des deux pays, 50 chinoises et 50 françaises.
 - la gratuité de l'inscription aux Rencontres pour tous les participants.
 - l'arrivée des délégations chinoises et françaises le mercredi 21 novembre au soir ;
 - la totalité des journées du jeudi 22 et du vendredi 23 seront consacrées aux Rencontres
 - la journée du samedi 24 sera consacrée à des visites de sites facultatives.
- 2) Le plan de financement de ces 2èmes Rencontres sera élaboré selon le principe de réciprocité, en référence aux 1ères Rencontres à Wuhan en 2005 :
 - **La partie française prendra en charge :**
 - les frais logistiques et protocolaires à Bordeaux : location du Palais des congrès, dîners du 21 et 23 novembre, deux déjeuners les 22 et 23 novembre, les transferts locaux des délégations en autobus, les frais techniques pour la soirée culturelle chinoise du 22 novembre, la reprographie des documents, les mallettes de documentation, les cadeaux pour chaque participant, la signalétique (panneaux, badges, chevalets...), les hôtesse d'accueil, la

Séance du lundi 9 juillet 2007

conception et l'impression en français des plaquettes-programme et des actes des Rencontres ;

- une partie des frais d'interprétariat et de traduction : l'interprétariat de courtoisie (pour l'accueil, les repas et les audiences) ; la traduction en chinois des documents rédigés par des Français ; et la moitié de l'interprétariat de haut niveau.
- les frais de personnels du secrétariat permanent français (salaires, missions à Paris et en Chine)
- **chaque participant prendra en charge :**
 - son voyage jusqu'à Bordeaux
 - son hébergement à Bordeaux.
- **la partie chinoise prendra en charge :**
 - la moitié des frais d'interprétariat de haut niveau, la traduction en français des documents rédigés par des Chinois,
 - la conception et l'impression en chinois des plaquettes-programme et des actes des Rencontres.
 - le dîner officiel chinois du 22 novembre
 - les frais de personnels du secrétariat permanent chinois (salaires, missions en Chine et en France)

3) La recherche de co-financements au sein de la partie française s'orientera essentiellement vers le ministère des Affaires étrangères, le sponsoring de sociétés privées, la Ville de Bordeaux.

Le montant total du budget prévisionnel est de 325 613€. Le plan de financement suivant est envisagé :

	montant	%	état
Ministère français des Affaires étrangères – Délégation à l'action extérieure des Collectivités territoriales (sous la forme d'une subvention à la Ville de Bordeaux)	150000	46,1	Confirmé
Partie chinoise	40000	12,3	Confirmé
Ville de Bordeaux	46113	14,1	Confirmé
Groupe VEOLIA	40000	12,3	Confirmé
Autre sponsoring privé	49500	15,2	En recherche
TOTAL	325 613	100%	

Séance du lundi 9 juillet 2007

POSTE	DETAIL	MONTANT PRÉVU	PRIS EN CHARGE PAR			
			MAE	sponsors	Ville de Bordeaux	Partie chinoise
A) Transferts dans Bordeaux	Autobus et véhicules protocolaires	23 275 €	15 275 €	8 000 €		
B) Secrétariat permanent français	Salaire, frais de missions, secrétariat, téléphone	72 038 €	38 494 €		33 544 €	
C) Traduction et interprétariat	pour la préparation des ateliers et les Rencontres elles-mêmes	49 600 €	40 800 €			8 800 €
D) Communication	Plaquettes-programme et actes	30 900 €	16 200 €	7 500 €		7 200 €
E) Locaux et accueil	Palais des congrès, hôtesse, mallettes, cadeaux, soirée culturelle	69 800 €	39 241 €	18 000 €	12 519 €	
F) Restauration	2 Déjeuners de travail, 1 dîner simple et 2 dîners officiels	80 000 €		56 000 €		24 000 €
			MAE	Sponsors	Bordeaux	Chine
TOTAL		325 613 €	150 000 €	89 500 €	46 063 €	40 000 €

REMARQUES: ce budget prévisionnel ne prend pas en compte

- le coût des transports internationaux des participants aux 2èmes Rencontres
- le coût d'éventuels stands animés par les sponsors dans le palais des congrès
- l'accueil aux 2èmes Rencontres des 100 jeunes entrepreneurs Chinois (repas, transferts locaux, hébergement, interprétariat).
- les frais de mission à Bordeaux d'artistes chinois « patrimoine intangible » pour la soirée culturelle du 22 novembre (voyages, cachets, hébergement, interprétariat, restauration)
- les frais d'organisation d'un programme spécifique pour les PME chinoises.

M. VALADE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci d'accepter de me voir présenter ce dossier en première ligne, si je puis dire.

Je vous apporte une bonne nouvelle. En effet, comme vous le savez nous allons organiser à Bordeaux les 2^{ème} rencontres de coopération décentralisée entre les collectivités françaises et chinoises les 22 et 23 novembre prochains.

Il s'agit d'une manifestation très importante, symétrique de celle que nous avons organisée à Wuhan en Chine, qui permet à de très nombreuses collectivités chinoises et françaises d'exprimer la façon dont elles gèrent les systèmes dont elles sont responsables et de travailler par comparaison entre l'administration chinoise et l'administration française.

Les journées de Wuhan ont été un grand succès en 2005. Nous espérons qu'il en sera de même pour les journées de Bordeaux en 2007.

Comme vous le constatez dans la délibération, nous avons un budget important à hauteur de 325.613 euros.

La présente délibération est destinée à permettre la perception de différentes subventions qui nous sont accordées à la fois par le public et par le privé.

Elle porte sur la réception de 150.000 euros qui est la contribution du Ministère des Affaires Etrangères à l'organisation de ces journées à hauteur de 46,10% du total du budget.

Nos amis chinois nous font bénéficier d'une contribution de 40.000 euros.

La Ville de Bordeaux : 46.113 euros,

Un groupe privé, le groupe VEOLIA, : 40.000 euros,

Sans préjuger des autres perceptions ou subventions qui nous seront attribuées.

Donc la présente délibération est destinée à encaisser une recette de 230.000 euros :

150.000 euros provenant du Quai d'Orsay,

40.000 euros provenant de l'Association d'Amitié du Peuple Chinois,

40.000 euros provenant de VEOLIA sur un compte spécial, bien entendu, qui est une ligne budgétaire attribuée à cette manifestation.

Monsieur le Maire, je suis naturellement prêt à fournir d'autres informations si nos collègues le souhaitent.

M. LE MAIRE. -

Merci M. VALADE.

Y a-t-il des questions ?

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, deux mots d'intervention sur cette délibération pour dire que nous nous félicitons, naturellement, du fait que l'on puisse échanger sur ce thème du développement durable qui nous tient tant à cœur avec nos amis chinois, mais pour regretter, M. VALADE ne s'en étonnera pas, que nous ne profitons pas d'une tribune de discussion avec nos amis chinois pour leur parler également d'un sujet qui nous tient autant, si ce n'est plus, à cœur que le développement durable de la Chine et de la France, je veux parler, M. VALADE l'a peut-être deviné, des droits de l'homme.

Autant il est difficile de parler de ce sujet lorsqu'on est à Wuhan - M. MARTIN et M. VALADE savent que si j'ai pu l'aborder cela a été une fois à mes dépens - autant profiter du fait que ce sont les Chinois qui viennent chez nous pour leur rappeler que nous sommes au pays de Montaigne, de Montesquieu, de Mauriac et de bien d'autres, pour dire que les droits de l'homme sont une partie substantielle de ce qu'est l'esprit républicain de notre pays et que nous les accueillons tout en leur disant que, certes le développement durable est une problématique importante, mais que pour nous les droits de l'homme sont aussi un sujet de préoccupation qui n'est pas commun à nos deux grands pays.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Autres observations ?

Mme DELAUNAY.

MME DELAUNAY. -

Une observation qui va dans le même sens, Monsieur le Maire, à propos de ce que par plaisanterie j'ai l'habitude d'appeler « les droits de l'homme et les devoirs de la femme ».

Je serais heureuse, en effet, que ces rencontres, que ce rapprochement tout à fait légitime et souhaitable soit l'occasion également d'attirer l'attention de nos partenaires chinois sur la condition de la femme en Chine. On en parle très très peu. On connaît seulement les infanticides d'enfants féminins. Mais j'aimerais aussi dire d'un mot le taux extraordinairement élevé, le premier du monde, de suicides de la femme et de la femme jeune au regard justement des conditions tout à fait inacceptables qui sont faites aux femmes.

Je crois qu'il est opportun de pouvoir de manière pacifique et sereine, aborder ces questions avec nos partenaires chinois. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. -

M. VALADE.

M. VALADE. -

Monsieur le Maire, je suis sensible aux interventions de nos collègues, mais je les rassure, car, d'abord des choses se passent qui vont dans le sens que nous souhaitons, même s'il y a encore des observations à formuler et si tout n'est pas parfait.

Par ailleurs je voudrais souligner combien nos partenaires, et ceux avec lesquels nous organisons cela, ont insisté pour la mise en place d'un atelier numéro 3 – il y a 4 ateliers parallèles – qui va être consacré justement à la société.

En effet, les Chinois souhaitent nous voir exposer ce que nous faisons en terme notamment de gestion des collectivités territoriales, en terme de soutien à la fois de la femme, des enfants, mais aussi en terme d'organisation de nos relations avec nos concitoyens.

Je ne nie pas, naturellement, qu'ils sont en retard, je ne nie pas que nous sommes en avance, mais le fait qu'ils expriment le désir de savoir comment nous nous organisons est déjà un pas tout à fait considérable.

Ces rencontres ne sont pas destinées pour les uns à donner des leçons aux autres. Ces rencontres sont destinées à améliorer le fonctionnement de nos sociétés collectives. Si nous avons choisi le thème « Pour une société harmonieuse par le développement durable » c'est pour concilier les deux points de vue.

Le développement durable, pour nous, est une ardente obligation. Les Chinois, effectivement, ont sans doute beaucoup de retard par rapport à cela, notamment en ce qui concerne le mode de fonctionnement de leurs entreprises.

« La société harmonieuse » est actuellement le thème du gouvernement de ce pays. Alors, encore une fois, je ne dis pas que les choses vont aussi bien que nous pourrions le souhaiter, mais il y a une volonté de rapprochement. Nous allons essayer, comme nos collègues nous y incitent, non pas de donner des leçons mais de dire ce qui paraît convenable d'être fait.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Y a-t-il des oppositions à ce projet de délibération 431 ?

Des abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS